

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3362>



Priorité aux langues vivantes ? Affichage !

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - Contenus - Disciplines - Pratiques professionnelles -
Langues -



Publication date: jeudi 25 février 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés



RÉFORME DU LYCÉE

**Priorité aux langues vivantes ?
Affichage !**

PROJET DU MINISTRE

Au terme de leur scolarité, les élèves doivent « maîtriser deux ou trois langues de communication » :

- La LV2 est intégrée dans le tronc commun de la classe de Seconde.
- L'enseignement se fera en groupes de compétences : prévu pendant toute la scolarité au lycée, « conformément au cadre européen commun de référence en langues », avec des programmes et des horaires communs dans les différentes séries. Les horaires de LV1 et LV2 sont globaux.

Développement des DNL : « dans tous les lycées un partenariat avec un ou des établissements étrangers sera mis en place, et à chaque fois que cela est possible, un enseignement en DNL sera proposé.

La série L, série de l'excellence linguistique : « à l'enseignement LV commun s'ajoute un enseignement de littérature étrangère en langue étrangère ». Les élèves qui le souhaitent peuvent pratiquer une troisième langue vivante en option facultative, seuls les élèves de la série L peuvent en faire un enseignement de spécialité.

LV2 ou LV3 peuvent être étrangères ou régionales.

DÉCRYPTAGE SNES

« Maîtriser des langues est, mais la formulation « langues de communication » n'est pas acceptable. Y aurait-il des langues de communication (d'autres ont même parlé de « grandes langues ») et d'autres qui ne permettraient pas de communiquer ? La diversité des langues étrangères et régionales enseignées en France (déjà largement soulignée dans les faits) est une richesse qui « coûte » encore trop cher selon le ministère. Que deviendrait un enseignement d'une langue pensée comme « utilitaire » ? Langues et culture, langue et pensée sont liées. Ce n'est pas le rôle de l'école de les séparer.

L'enseignement commun à toutes les séries et la globalisation LV1-LV2 est étonnant, pour pédagogique : aucune garantie de débouchés. On peut craindre un recul par rapport à la situation actuelle où les textes réglementaires prévoient que sous les élèves de Terminale et de ST2S on Première travaillent en « effectif alléger » « d'une vingtaine d'élèves ». Aucune garantie non plus pour le maintien des modules de Seconde, surtout localement sans conditions... Quel apprentissage de l'oral dans de telles conditions (effectifs, horaires) ? Maîtriser une langue à l'oral suppose un entraînement régulier à l'expressivité orale dans des groupes-classe à effectif réduit (cf. BO n° 23 du 8 juin 2006) :

- **horaire global minimum** : LV1 + LV2 = 4 h 30 en Première et 4 heures en Terminale soit en L. Le contraire d'un projet ambitieux ! Un élève va gagner sur les deux une LV2 heure de LV en série S, et une heure en série L, heure ravalée tout en série L au profit des 3 heures par langue souhaitées par la profession ;
- **globalisation LV1-LV2** : l'horaire de chaque langue sera défini localement, créant une tension entre les langues enseignées et une inégalité de formation pour les élèves. Aucune heure plus-cher n'est garantie pour l'une ou l'autre des deux langues ; ...

100 - Ministère de l'Éducation - 100

Spécial LV

RAPPEL :

[Groupes de compétences : pourquoi le Snes s'y oppose.](#)